

c/ Personnes Qualifiées



Préfet du Haut-Rhin

Direction de l'Autonomie
Délégation Territoriale

Direction Générale Adjointe Solidarités
Direction Appui et Pilotage des Solidarités

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200094332-20220712-DAPI2022_0119-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Publication : 18/07/2022

Pour l'autorité compétente : Le Chef de Service



Tarification Solidarité

ARRETE

ARS 2022-2887 du 30/06/2022

DAPI n° 2022/0119

Thomas KLEINMANN
Portant désignation des personnes qualifiées prévues par l'article L311-5 du code de l'action sociale et des familles

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion
d'Honneur
Officier de l'Ordre National
du Mérite

**La Directrice
Générale
de l'Agence
Régionale de Santé
Grand Est**

**Le Président de la
Collectivité européenne
d'Alsace**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment les articles L311-5, R 311-1 et R 311-2;
- VU** la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame Virginie CAYRE en qualité de Directrice Générale de l'ARS Grand Est ;

SUR PROPOSITION CONJOINTE de Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, de Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est, de Monsieur le Délégué Territorial de l'ARS dans le département du Haut-Rhin et de Monsieur le Directeur Général des Services de la CeA ;

Collectivité européenne d'Alsace
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9
Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR
03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

ARRETEMENT

Article 1^{er} : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L311-5 du CASF pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur des personnes âgées :

- Monsieur Bernard FURSTENBERGER

Article 2 : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L311-5 du CASF pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur des personnes adultes handicapées ainsi que du secteur des enfants handicapés :

- Monsieur Fernand THUET

ARTICLE 3 : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L311-5 du CASF pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur de l'enfance et des personnes en situation d'exclusion sociale :

- Madame Dominique LEGAY

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Haut-Rhin, au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Grand Est et au recueil des actes administratifs de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Préfet



Louis LAUGIER

Le Président



Frédéric BIERRY

Pour la Directrice Générale
de l'ARS Grand Est et par délégation,
La Directrice de l'Autonomie



Agnès GERBAUD

Préfet
du Haut-Rhin

Direction de l'Autonomie
Délégation Territoriale

Direction Générale Adjointe Solidarités
Direction Appui et Pilotage des Solidarités

COORDONNES DES PERSONNES QUALIFIEES AU TITRE DE L'ARTICLE L 311-5 DU CASF

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

CHAMP	NOM	PRENOM	TELEPHONE	E-MAIL
Personnes âgées	FURSTENBERGER	Bernard	06.36.90.81.18	bernard.furstenberger@vialis.net
Adulte Enfants handicapés	THUET	Fernand	06.87.48.96.42	Fernand.thuet@orange.fr
Enfance et Personnes en situation d'exclusion	LEGAY	Dominique	06.22.16.04.86	legaydo@web.de

